

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 18 janvier (18/01/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,
M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER,
Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoint**,
M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,
M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. SELAM Abdelkader est nommé secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL

10 – 18 Janvier 2012

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DIT DU « PATUS » - PHASAGE DES TRAVAUX – PLAN DE FINANCEMENT – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Le Maire



Vu la délibération du 24 novembre 2011 portant sur l'approbation de l'avant-projet-sommaire, la sollicitation des partenaires financiers et l'engagement des études d'avant-projet-définitif,

Considérant les tranches fonctionnelles constituant cet aménagement:

Tranche 1	Rue Guileran, escaliers d'accès à la passerelle SNCF
Tranche 2	Jardin du Rempart, Jardin du Palais, Esplanade et Jardin Sonore
Tranche 3	Chevet église abbatiale, passage Est, façade aile Est (monuments historiques)
Tranche 4	Escalier aile orientale cloître (monuments historiques)

Considérant le nouveau coût d'opération, intégrant les travaux relatifs à la tranche 4, fixé au montant de 1 650 000,00 € HT (1 500 000,00 € HT pour les travaux) dont :

Tranche 1	544 500,00 € HT
Tranche 2	673 500,00 € HT
Tranche 3	352 000,00 € HT
Tranche 4	80 000,00 € HT
total	1 650 000,00 € HT

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Phases	Coût prév € HT	Etat (DETR)	Etat (DRAC)	Région	Départ.	Commune
Tranche 1	544 500,00	120 000 (22%)	/	75 000 (13,7%)	75 000 (13,7%)	274 500 (50,4%)
Tranche 2	673 500,00	100 000 (14,8%)	/	75 000 (11,1%)	75 000 (11,1%)	423 500 (62,9%)
Tranche 3	352 000,00	/	176 000 (50%)	52 800 (15%)	52 800 (15%)	70 400 (20%)
Tranche 4	80 000,00	/	40 000 (50%)	12 000 (15%)	12 000 (15%)	16 000 (20%)
total	1 650 000,00	220 000 (13,3%)	216 000 (13,1%)	214 800 (13%)	214 800 (13%)	784 400 (47,5%)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
**A 25 voix pour, 1 voix contre (Mme ROLLET) et 5 abstentions (Mmes GALHO,
NICODEME ; MM. BENECH, GAUTHIER, ROQUEFORT)**

- **ADOPTE** le principe du phasage de l'opération comme suit :

Tranche 1	Rue Guileran, escaliers d'accès à la passerelle SNCF
Tranche 2	Jardin du Rempart, Jardin du Palais, Esplanade et Jardin Sonore
Tranche 3	Chevet église abbatiale, passage Est, façade aile Est (monuments historiques)
Tranche 4	Escalier aile orientale cloître (monuments historiques)

- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel comme suit :

Phases	Coût prév € HT	Etat (DETR)	Etat (DRAC)	Région	Départ.	Commune
Tranche 1	544 500,00	120 000 (22%)	/	75 000 (13,7%)	75 000 (13,7%)	274 500 (50,4%)
Tranche 2	673 500,00	100 000 (14,8%)	/	75 000 (11,1%)	75 000 (11,1%)	423 500 (62,9%)
Tranche 3	352 000,00	/	176 000 (50%)	52 800 (15%)	52 800 (15%)	70 400 (20%)
Tranche 4	80 000,00	/	40 000 (50%)	12 000 (15%)	12 000 (15%)	16 000 (20%)
total	1 650 000,00	220 000 (13,3%)	216 000 (13,1%)	214 800 (13%)	214 800 (13%)	784 400 (47,5%)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de l'état, au titre de la DETR (tranches 1 et 2), au titre de la DRAC (tranches 3 et 4) et le Conseil Régional et le Conseil Général (tranches 1 à 4).



Pour copie conforme
Moissac le 19 Janvier 2012
Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :